

2 octobre 2025

Représentant(e) syndical(e) national(e)

Titre du poste à pourvoir : Représentant(e) syndical(e) nationale (RSN)
Élément : Syndicat des services gouvernementaux - AFPC
Type d'emploi : Durée déterminée jusqu'à 12 mois (congé de maternité)
Profil linguistique : Anglais
Classification : Catégorie 11
Salaire : 125 971 \$ à 141 780 \$
Groupe : SEA, Unité VIII
Lieu : Ottawa, On – Le/la candidat(e) doit être prêt(e) à se présenter au bureau d'Ottawa au moins deux jours par semaine.

Zone du concours :

1. Employé(e)s du SSG ;
2. Employé(e)s de l'AFPC et d'autres Éléments ;
3. Les membres du SSG qui peuvent faire preuve de militantisme au nom du SSG, selon l'employeur ;
4. Membres du SSG ;
5. Grand public.

NOTE :

- Veuillez noter que, bien que les candidates et candidats d'autres régions soient les bienvenus, ils devront assumer les coûts et la responsabilité de la réinstallation s'ils sont retenus dans ce processus.
- Conformément à la convention collective entre le SSG et le SEA, la préférence sera d'abord accordée aux candidats qualifiés qui sont des employés du SSG et, si aucun candidat qualifié n'est identifié, suivi par 1) les employés de l'AFPC et de ses Éléments, 2) les membres du SSG qui peuvent faire preuve de militantisme au nom du SSG, selon l'employeur, 3) les membres du SSG et 4) le public.

ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

Employeur souscrivant au principe de l'équité en matière d'emploi, le SSG encourage les candidatures de membres des groupes d'équité. La préférence pour ce poste sera accordée à une personne faisant partie d'un des groupes d'équité: Femme.

OBJECTIF DU POSTE

Relevant du Directeur, représentation et relations de travail, le(la) titulaire du poste a pour fonctions de gérer les questions de relations de travail, les plaintes et les griefs, et d'apporter des conseils aux membres et aux militant(e)s sur toutes les questions touchant les ressources humaines, en particulier dans le domaine des relations de travail. Il (elle) travaille dans un environnement dynamique et complexe et avance des recommandations aux membres et aux

militant(e)s sur un large éventail de politiques et de procédures. Le (la) candidat(e) retenu(e) possède une expertise approfondie dans le domaine des relations avec les employé(e)s et dans celui des relations de travail, apporte son soutien et donne des conseils sur diverses questions complexes en sa qualité d'expert(e) pour l'organisation.

ÉTUDES ET QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

Diplôme d'études postsecondaires en relations de travail, en sciences politiques, en sciences sociales, en droit, en études législatives ou dans une discipline connexe, ou une combinaison équivalente d'études et d'expérience avec un minimum de cinq (5) ans d'expérience de la procédure de règlement des griefs, de l'arbitrage et des modes alternatifs de résolution des conflits (MARC), ou une expérience pertinente équivalente ;

EXPÉRIENCE

- Expérience approfondie d'au moins trois (3) ans au cours des cinq (5) dernières années dans la représentation d'un(e) plaignant(e) dans le cadre de la procédure de règlement des griefs ou devant des tribunaux administratifs.
- Expérience de la résolution de problèmes et de conflits.

CONNAISSANCES

- Connaissances approfondies des relations de travail.
- Connaissances supérieures de la méthodologie de recherche juridique et des mécanismes des modes alternatifs de résolution des conflits.
- Connaissances approfondies des lois et règlements (*Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral* (LRTSPF), *Loi sur la pension de la fonction publique* (LPFP), *Loi canadienne sur les droits de la personne* (LCDP), Code canadien du travail (CCT II), etc.), des diverses politiques, des directives du Conseil national mixte (CNM) et des conventions collectives qui dictent les normes et les conditions d'emploi des membres du SSG.
- Excellentes connaissances des principes d'équité en matière d'emploi, des obligations relatives aux droits de la personne et des questions liées aux mesures d'aménagement en milieu de travail.
- Connaissances des méthodes d'éducation et de formation des adultes.
- Connaissances et compréhension des Règlements et des Règles du SSG, y compris les Statuts de l'AFPC.
- Connaissances du mouvement syndical en général et engagement envers les principes syndicaux et les questions de justice sociale.

CAPACITÉS

- Capacité d'analyser et d'interpréter la jurisprudence liée aux griefs, révisions judiciaires et plaintes de harcèlement, de préparer les dossiers et de recommander le renvoi de griefs.
- Excellentes capacités d'analyse et aptitude à synthétiser et à interpréter des questions juridiques complexes afin d'assurer la conformité entre les impératifs juridiques, les conventions collectives et les politiques et procédures internes.

- Haut niveau d'aptitude à travailler en toute indépendante ainsi qu'au sein d'une équipe.
- Attention particulière aux détails et capacité à respecter les délais.
- Capacité à communiquer oralement et par écrit en français et en anglais (cette capacité fera l'objet d'une évaluation).

APTITUDES PERSONNELLES

- Démonstration de fortes capacités à avoir un bon jugement, à résoudre des problèmes et conflits, à prendre des initiatives et à faire preuve de leadership.
- Dépendance et fiabilité.
- Engagement envers les principes syndicaux et d'équité.

CANDIDATURES

Les candidat(e)s doivent envoyer une lettre de présentation (pas plus de 2 pages) et leur curriculum vitae (pas plus de 3 pages) détaillant comment leur expérience professionnelle et leurs qualifications sont liées à ce poste, ces documents servant à la sélection des candidatures.

Les conditions et avantages sociaux, à l'exclusion des taux de rémunération, tels que négociés entre le Syndicat des services gouvernementaux et le SEA seront utilisés.

Veillez envoyer votre curriculum vitae et votre lettre de présentation en toute confidentialité à Dominique Barrette avant 16 h (heure d'Ottawa) le 16 octobre 202453, à l'adresse électronique suivante : barrettd@psac-afpc.com

Nous remercions tous/toutes les candidat(e)s intéressé(e)s, mais ne communiquerons qu'avec les personnes sélectionnées pour une entrevue.

NOTE:

Toutes les demandes seront examinées par un jury de sélection. La décision du jury de faire passer un test écrit ou de convoquer un(e) candidat(e) à un entretien personnel sera fondée sur le contenu de la candidature et, plus précisément, sur les qualifications en matière d'éducation, les compétences professionnelles et l'expérience. Il incombe aux candidat(e)s d'inclure la preuve des qualifications requises dans leur demande.

Les membres de l'Élément du SSG doivent fournir leur numéro de membre pour être considérés dans le niveau de membre du concours.

Veillez informer le jury si vous avez besoin d'aides techniques ou d'autres aménagements à n'importe quelle étape du processus de sélection.